

A compter de midi, ce lundi 23 mars, toute la zone de la pinède de Calvi est interdite d'accès à l'ensemble des usagers. Un arrêté municipal, pris samedi par le maire de Calvi Ange Santini et son directeur général des services Michel Nadal,

défend en effet de s'y rendre dans le cadre de nouvelles mesures de lutte contre le coronavirus.

« La plage de Calvi est strictement interdite à tous les usagers entre le port de plaisance et la rivière Figarella, stipule l'arrêté. La passerelle piétonne en bois est



« La plage, la pinède et la passerelle piétonne sont des lieux susceptibles de favoriser des rassemblements de personnes », explique l'arrêté municipal.

strictement interdite à tous les usagers. Les parkings sont interdits à toute circulation et stationnement de tout véhicule. »

Exception faite des services municipaux, des forces de l'ordre et des secours, la zone est désormais condamnée.

Ce durcissement des règles de circulation est justifié selon la municipalité par le fait que « la plage, la pinède et la passerelle piétonne sont des lieux susceptibles de favoriser des rassemblements de personnes. » Autrement dit, c'est le non-respect des règles de confinement par certains promeneurs dans la pinède qui a poussé l'autorité locale à prendre cette initiative.

De fréquents contrôles

L'arrêté municipal de Calvi vient en complément de l'arrêté préfectoral pris ce jeudi 19 mars par le préfet de Corse Franck Robine. Ce sont, globalement, l'ensemble des plages, sentiers et zones littorales qui sont interdits « à toute personne ne pouvant en

justifier la stricte nécessité ».

A Calvi, outre la pinède et la grande plage, les sentiers littoraux qui parcourent la presqu'île de la Revellata sont englobés dans cette interdiction. Pour « faire un peu d'exercice », un motif légitime pour sortir de son confinement, il ne reste alors que les rues de la ville et les crêtes de la Serra, à condition toujours de ne pas s'éloigner à plus de quelques kilomètres de son domicile.

Hier matin, au quatrième jour d'interdiction d'accès aux plages, les gendarmes de Calvi ont eu à réprimander quelques contrevenants outrepassant les arrêtés pour promener leur(s) chien(s). Si l'heure était encore à la prévention dans le sous-bois de la pinède, ce n'était clairement plus le cas sur le sable.

Dès ce matin, l'ensemble des zones interdites doit être balisé par des rubans et l'affichage des arrêtés. Ces derniers courent jusqu'au 31 mars mais leur prolongation ne laisse que peu de doutes.

JEAN-FRANÇOIS PACELLI